



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260401-2026040119-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Farébersviller - Mercredi 1er avril 2026 à 19h00

Sous la présidence de Madame Marie ADAMY

Secrétaire de séance : AIT TAMA ALI Abdelhakim

Convocation du 26 mars 2026

| Conseillers en fonction | Conseillers présents | Procurations | Conseillers absents |
|-------------------------|----------------------|--------------|---------------------|
| 27 | 26 | 1 | 0 |

Présents :

Madame ADAMY Marie, Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim, Monsieur ANANICZ Brice, Madame ARANDA Aurélie, Madame BECKENDORF Cindy, Monsieur DAGTEKIN Musa, Monsieur DARKAOUI Kamel, Madame DILEK Mujde, Madame EL GAMOUN Houria, Monsieur ESTRADA Jonathan, Madame FARIS Aicha, Madame FRANGIAMORE Françoise, Madame HARRATH Malika, Madame KALFOUS Clémence, Madame KHOUMRI Louisa, Monsieur KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, Monsieur LAUER Bernard, Madame PIESTA Sylvia, Monsieur RAHAOUI Mohamed, Madame RUSSELLO Marie, Monsieur SAADI Lamine, Monsieur SATILMIS Muhterem, Monsieur SAVALLI Vito Carlo, Madame TUFEKCI ERKILIC Yasemin, Madame TÜZÜN Gülhan, Monsieur WEBER Sébastien

Procurations :

Monsieur PODBOROCZYNSKI Julien a donné procuration à Madame Marie ADAMY

Absents excusés :

Absents :

19/2026 Débat sur les orientations du projet de budget primitif 2025

Rapporteur Madame le Maire

Les collectivités de 3 500 habitants et plus ont obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (L.1612-26, L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT). Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) est une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget primitif.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2024, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB)

Décision adoptée à l'unanimité

Le Maire
Marie ADAMY





Rapport d'Orientation Budgétaire

Version 2026

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document rédigé au moment de la préparation budgétaire. Il sert de base au Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Préambule

Quelques jours après le renouvellement de l'assemblée communale, ce rapport d'orientations budgétaires 2026 constitue par définition un exercice de transition avant l'installation des nouveaux exécutifs et la définition de leurs orientations stratégiques pour le mandat à venir.

Économie mondiale

Au niveau mondial, l'année 2026 reste marquée par des tensions géopolitiques persistantes, notamment la poursuite du conflit en Ukraine et la rivalité commerciale entre les États-Unis et la Chine. Ces tensions créent une incertitude politique et économique qui impacte les décisions des entreprises et des investisseurs. Dernièrement un nouveau conflit en Iran perturbe fortement les marchés et les bourses. Une crise énergétique majeure est à prévoir. La croissance mondiale devrait chuter.

Économie nationale

En France, le climat économique reste morose, pénalisé par une faible confiance des ménages et des entreprises.

La croissance du PIB est fragile et modérée estimée à 0,6% en 2025 et 1% en 2026. Cette croissance reste inférieure à la croissance potentielle, estimée à 1,4 % par an, ce qui montre que l'économie ne se développe pas à son plein potentiel. Plusieurs facteurs expliquent cette faiblesse, un contexte international incertain, des investissements prudents des entreprises, un commerce mondial qui ralentit.

L'inflation devrait ralentir à +1,3 % en 2025 après +2 % en 2024. Cette baisse est encourageante, mais l'inflation reste au-dessus des cibles des banques centrales, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Les prix de certains biens essentiels restent élevés, notamment l'énergie et l'alimentation, ce qui crée des contraintes pour les budgets familiaux.

Le taux d'épargne des ménages est estimé à 18,2 % en 2025, signe que les Français restent prudents dans un contexte incertain. Il devrait légèrement baisser à 18 % fin 2026, à mesure que l'inflation diminue et que les taux d'intérêt se stabilisent. Cela montre que les ménages commencent à dépenser un peu plus, mais la prudence reste de mise.

Le marché du travail est également sous tension. Le taux de chômage augmente, passant de 7,5 % mi-2025 à 8,2 % fin 2026. Cette hausse traduit à la fois la fragilité de la croissance économique et certaines difficultés structurelles sur le marché du travail.

La dégradation des comptes publics est persistante. Le déficit dégradés laissent douter de la capacité de l'Hexagone à gérer le déficit et les comptes publics français reste élevé. Il est prévu à 5,4 % du PIB en 2025 et à 5 % en 2026, ce qui est supérieur aux prévisions du gouvernement, qui tablaient sur 4,7 %. Selon les exigences de l'Union Européenne, il devrait s'élever au maximum à 3% du PIB. Ce niveau de déficit reflète à la fois les dépenses publiques élevées (santé, aides sociales, transition énergétique) et des recettes fiscales inférieures. L'écart entre les objectifs et la réalité souligne la fragilité des finances publiques et la difficulté à réduire le déficit dans un contexte économique modéré.

Le projet de loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte où l'État cherche à restaurer des marges de manœuvre budgétaires après plusieurs années de crises successives. L'objectif, c'est de ramener progressivement le déficit public sous les 3 % du PIB d'ici 2029, tout en continuant à financer les grandes priorités nationales.

Sur le plan des équilibres nationaux, la réforme des retraites a été suspendue pour ne pas alourdir le contexte social et budgétaire. Dans le PLF 2026, l'effort total pour réduire le déficit est d'environ 30 milliards d'euros, dont 17 milliards sur les dépenses et 14 milliards sur les recettes

Le gouvernement prévoit un budget total de l'État s'élevant à 1722 milliards d'euros en 2026, soit une augmentation de 29 milliards d'euros par rapport à 2025. Cette hausse est principalement due à des dépenses incompressibles :

- Charge de la dette : estimée à 61,2 milliards d'euros, en baisse par rapport aux prévisions de 2025
- Dépenses militaires : augmentation de 6,7 milliards d'euros, conformément aux engagements de la loi de programmation militaire.
- Dépenses sociales : notamment liées au vieillissement de la population, avec une progression des dépenses de santé et de retraite.

L'État annonce pour 2026 une stabilité globale de la contribution financière aux collectivités, mais cette stabilité masque en réalité une série d'ajustements internes représentant 4,7 Md-€ d'économies. Plusieurs mécanismes d'évolution ou de réduction impactent les différentes dotations ou compensations.

Le gouvernement souhaite de nouveau imposer aux collectivités le dispositif de lissage des recettes des collectivités, l'augmentation des cotisations à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), l'amputation des allocations compensatrices, l'abaissement de la compensation du fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA), la baisse des dotations d'investissement

Dans un contexte économique national très contraint le ROB présente une actualisation de notre programmation pluriannuelle et la poursuite des grands projets.

Ce budget s'inscrit dans une démarche de gestion financière rigoureuse et d'optimisation des ressources, tout en maintenant une ambition forte pour la réalisation des priorités utiles aux habitants.

Ce ROB présente les hypothèses retenues pour la construction du budget 2026. Il détaille les engagements pluriannuels de la collectivité pour 2026 et leurs moyens de financement.

Programme 2026 à Farébersviller

Nichée dans un écrin de nature, Farébersviller se distingue par son patrimoine culturel et son tissu économique dynamique. En réponse aux enjeux sociétaux contemporains, Farébersviller s'engage à promouvoir une société inclusive, où chaque citoyen bénéficie d'égalité des chances et d'un environnement propice à son épanouissement. Le développement durable irrigue les facettes des priorités politiques, car il est la boussole vers un avenir respectueux de l'environnement et des générations futures.

Nous voulons faire de Farébersviller une ville dynamique, forte de son histoire et de ses cultures, qui rassemble ses habitants et qui attire de nouveaux résidents. Une ville qui gomme les inégalités structurelles de sa population pour permettre à chacun d'accéder à un logement, à un emploi et à des services de qualité. Une ville qui répond à l'urgence climatique avec de nouveaux espaces publics de fraîcheur pour les habitants qui peuvent évoluer en toute sécurité.

Malgré un environnement budgétaire très tendu compte tenu de la forte poussée inflationniste et des mesures envisagées par le gouvernement pour redresser les comptes publics, la municipalité a l'ambition de bâtir une commune où chacun doit se sentir écouté, respecté, et impliqué, où le quotidien est facilité par des actions concrètes et où le lien social est renforcé par la solidarité et l'entraide.

Cette capacité de la Ville de Farébersviller à continuer d'investir fortement dans un contexte budgétaire et économique délicat, s'explique par la consolidation volontariste de la situation budgétaire de la collectivité.

Cette gestion budgétaire prudente et rigoureuse permet à la ville de Farébersviller d'aborder de manière plus favorable les prochaines échéances.

Présentation générale du compte financier 2025

MAIRIE DE FAREBERSVILLER (M57) - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

| I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES | | I |
|--|--|----|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|---------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 3 103 566,39 | 8 624 315,70 | 11 727 882,09 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 3 369 223,77 | 8 834 182,86 | 12 203 406,63 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 10 260 583,55 | 8 624 315,70 | 18 884 899,25 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 5 446 333,89 | 7 896 841,23 | 13 443 275,12 |
| | Restes à réaliser | F | 1 467 706,76 | 0,00 | 1 467 706,76 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -2 077 110,12 | 837 241,63 | -1 239 868,49 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 7 157 017,16 | 0,00 | 7 157 017,16 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 5 079 907,04 | 837 241,63 | 5 917 148,67 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -1 467 706,76 | 0,00 | -1 467 706,76 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 3 612 200,28 | 837 241,63 | 4 449 441,91 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Présentation générale des orientations pour 2026

Dans la continuité des exercices précédents, le budget primitif 2026 sera construit en prenant pour hypothèse une **stabilité des taux d'imposition des taxes foncières** sur les propriétés bâties et non bâties. C'est l'engagement du mandat.

Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de persistance de l'inflation, **les dépenses réelles de fonctionnement vont se stabiliser** avec une légère hausse de 2,5 % correspondant essentiellement à l'inflation.

L'exercice 2026 sera marqué par une **stabilité des dépenses en matière de ressources humaines**.

Dans un environnement économique toujours complexe, les projections économiques et sociales demeurent particulièrement incertaines. L'année 2026 sera marquée, comme les années précédentes, par un **niveau élevé d'aides et services à destination des habitants**, en particulier pour ce qui concerne les dispositifs financiers pilotés par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

La commune entend maintenir son **soutien à ses partenaires et à son tissu associatif**, créateur de lien social et acteur majeur du dynamisme local.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la ville de Farébersviller ne devraient pas progresser par rapport à l'exercice précédent.

Il n'y aura pas d'augmentation en 2026 de la fiscalité. Il y aura donc stabilité des recettes fiscales à 1.8 M€.

Depuis 2021, la réforme fiscale, avec suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, a significativement modifié la structure du produit fiscal perçu par la ville. En effet, les recettes de fiscalité directe locale de la commune reposent désormais, à près de 95 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (après transfert de la part départementale), les 5 % restants étant, quant à eux, issus :

- de la nouvelle taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- de la taxe d'habitation sur les logements vacants,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Focus sur la dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine a été mise en place pour aider les communes urbaines de plus de 5000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie de ces territoires.

Si la commune devenait prochainement inéligible en passant sous le seuil des 5000 habitants, à la suite de l'intégration des résultats du prochain recensement de population prévu en 2027, conformément aux dispositions de l'article L. 2334-18-3 du code général des collectivités territoriales, la commune pourra percevoir une garantie de sortie non renouvelable égale à la moitié de l'attribution de l'année précédente. La DSU pour Farébersviller représenterait 3 267 792 € en 2026.

Focus produits financiers

Le montant reste constant puisqu'il s'agit du versement annuel du fonds de soutien de l'Etat pour les emprunts à risque. L'année 2026 correspondra à 70 % de la période de remboursement du prêt relatif aux IRA (Indemnité de remboursement anticipé) ainsi qu'au versement de l'aide du fonds de soutien de 845 522 € s'y rapportant, l'année 2029 en marquera la fin.

Les dépenses d'investissement

Comme indiqué supra, le projet de budget primitif 2026 sera marqué par le **maintien d'un niveau d'investissement élevé à plus de 5 M€ dans l'objectif est d'accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du patrimoine** et de programmer les nouveaux engagements de la nouvelle équipe municipale.

Rénovation de bâtiments communaux : rénovation du centre social

La commune compte une quarantaine de structures, bâtiments, espace public. La dépense électricité gaz chauffage urbain pour l'ensemble des bâtiments publics s'élève à 377 K€ avec un coût au m² de 10 € à 33 €. Les collectivités doivent passer à l'action pour maîtriser la consommation énergétique de leur patrimoine.

En 2024, le programme de rénovation du centre social a été lancé. Ceci s'est traduit par la réalisation de deux diagnostics thermiques, l'un portant sur les espaces polyvalents du Foyer (831K€) et l'autre sur la salle de spectacle (782 K€).

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour le programme complet de travaux auprès du dispositif Climaxion de la région Grand Est.

Notre engagement pluri annuel 2024-2028 porte sur le programme suivant

- Phase 1 - 2024 Etude diagnostic thermique
- Phase 2 - 2025 Dossier de demande de subvention
- Phase 3 - 2026 Rénovation de la toiture et isolation 700 K€
- Phase 4 - 2027 1ère tranche - Etanchéité Isolation 782 K€
- Phase 4 - 2028 2^{ème} tranche - Etanchéité Isolation 831K€

Préserver la biodiversité : démolition de l'ancienne école Binet Freinet « Petites Villes de Demain »

Ce bâtiment crée en 1955 a été désaffecté en 2012 suite à des mouvements de terrain. Cet ensemble est perçu comme une "verrue" dans le paysage local et fait l'objet régulièrement d'actes de vandalisme. Sa démolition est inéluctable pour permettre l'implantation d'un aménagement au cœur de la cité permettant de réduire l'artificialisation des sols et gagner en biodiversité. Ce programme a bénéficié d'une subvention en 2024 dans le cadre du « Fonds Vert » de 347 K€ et de 200 K€ de la Région Grand Est.

Notre engagement pluri annuel 2024-2028 porte sur le programme suivant

- Phase 1 - 2025 Dossier de demande de subvention
- Phase 2 - 2026 Démolition 350 K€
- Phase 3 - 2027 Aménagement - 200 K€

Valoriser l'action associative : réhabilitation du COSEC

Bâtiment datant de 1974, il n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Le COSEC est composé d'une salle multisports de plus de 1000 m² ainsi que de sanitaires. Devant la demande croissante de créneaux pour la pratique d'activités, sa rénovation complète est une opportunité.

Ce programme a bénéficié d'une subvention en 2024 de 109 K€ de la CCFM et 200 K€ de la région Grand Est.

Notre engagement pluri annuel 2024-2026 porte sur le programme suivant

- Phase 1 - 2024 Etude de faisabilité/demande de subvention
- Phase 2 - 2025 MO et appel d'offres
- Phase 3 - 2026 Travaux Bâtiment 700 K€

Soutenir le scolaire Victor Hugo

Le conseil municipal a délibéré sur la délocalisation de l'école Arc en Ciel vers l'école Victor Hugo. Un programme complet de rénovation de l'école Victor Hugo est engagé. La première tranche a consisté en la création de trois salles de classe dans un des préaux extérieurs, l'aménagement d'une salle d'expression, la rénovation de 3 classes à l'étage et des sanitaires et un ascenseur. Le programme de 2026 consiste en la réalisation des sanitaires de l'élémentaire.

Notre engagement pluri annuel 2024-2028 porte sur le programme suivant

- Phase 1 - 2024 : MO – Etudes – CAO
- Phase 2 - 2025 Travaux
- Phase 3 - 2026 Sanitaire 240 K€
- Phase 4 Rénovation thermique du bâtiment 2 M€
- Phase 5 Aménagement des extérieurs 1 M€

Aménagement de l'étang du Bruskir

Le site de l'Etang du Bruskir date des années 2006 et s'étend sur 4 ha. La commune a fait l'acquisition des terrains et souhaite aménager un espace de loisirs.

La commune de Farébersviller envisage de mettre en valeur le site via l'aménagement d'un sentier dédié sous la forme d'une boucle de balade qui comprendrait des panneaux pédagogiques de présentation de la biodiversité de l'étang et de ses abords ainsi que la sécurisation des accès au site.

Notre engagement pluri annuel 2024-2026 porte sur le programme suivant

- Phase 1 - 2024 Avant-projet – Etude de faisabilité
- Phase 2 - 2025 Acquisition 240 K€
- Phase 3 – 2026 Travaux 400 K€

Terrain de foot synthétique

Le revêtement du terrain a été réalisé en 2007. Le projet de rénovation du synthétique du terrain de foot a fait l'objet d'un diagnostic qui a conclu que le terrain n'était pas conforme. Le bureau d'études préconise de reconstruire le terrain à partir du fond de forme incluant un réseau de drainage et une couche de fondation.

Notre engagement pluri annuel 2024-2026 porte sur le programme suivant

- Phase 1 – 2024 Avant-projet – Etude de faisabilité
- Phase 2 - 2025 Dossier de consultation et demande de subvention
- Phase 3 – 2026 Travaux 700 K€

Route du Bruskir au Rabelais

Notre engagement pluri annuel porte sur le programme suivant

- Phase 1 – 2024 Avant-projet – Etude de faisabilité
- Phase 2 - 2025 Dossier de consultation
- Phase 3 – 2026 Travaux 150 K€

CD 910

Notre engagement pluri annuel porte sur le programme suivant

- Phase 1 – 2024 Avant-projet – Etude de faisabilité
- Phase 2 - 2025 Dossier de Subvention
- Phase 3 – 2026 Etudes 100 K€

Route et équipements du Rabelais 2

Notre engagement pluri annuel porte sur le programme suivant

- Phase 1 – 2024 Avant-projet – Etude de faisabilité
- Phase 2 - 2025 Dossier de consultation
- Phase 3 – 2026 Travaux 400 K€

Autres programmes

| | |
|--------------------------|--------|
| Volet de l'école du parc | 140 K€ |
| Aires de jeux | 100 K€ |
| Arc en ciel | 100 K€ |
| OPNI | 960 K€ |

Les recettes d'investissements

Les recettes seront ajustées à 7.5 M€ dont 5 M€ provient du solde d'exécution de la section d'investissement marqueur de la bonne santé financière de la commune.

La ville de Farébersviller inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la **recherche d'un haut niveau de cofinancements**, notamment par le biais du développement de partenariats pour le financement des grands projets.

Cette stratégie, menée en concertation et en articulation avec la communauté de communes de Freyming-Merlebach s'est notamment concrétisée, depuis 2022, par la mise en œuvre du dispositif Petites Villes de Demain pour l'ingénierie et le financement des projets d'investissement portés par la commune.

En 2024, la Ville a cherché à s'inscrire le plus possible dans les nouvelles dynamiques contractuelles et les nouveaux dispositifs de cofinancements comme le fonds vert, dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires ainsi que les dispositifs Climaxion de la Région Grand Est et les dispositifs spécifiques du département de la Moselle.

Les récentes annonces gouvernementales, notamment sur le fonds vert, amènent cependant à une grande prudence pour l'année 2026.

L'enveloppe globale d'investissements tient bien évidemment compte du volume de subventions que la Ville est capable d'obtenir. Chaque nouveau projet est donc analysé en tenant compte de ce prisme. Par ailleurs, une analyse des impacts des coûts de fonctionnement des nouvelles opérations est réalisée. L'idée est de minimiser et de maîtriser ces derniers.

| | |
|------------------------------|----------|
| Total des programmes 2025-27 | 7 282 M€ |
| Subventions attendues | 3 800 M€ |
| Fonds propres de la commune | 3 482 M€ |

Dans le cadre du projet de budget primitif 2026, **les subventions d'investissement escomptées sont estimées à près de 1 M€.**

Dans une logique de prudence budgétaire, il est rappelé que seuls sont inscrits les cofinancements certains ou ayant une probabilité raisonnable d'encaissement durant l'exercice.

Structure et gestion de la dette

Aucun changement n'est intervenu depuis 2024 sur la dette de la ville, actuellement composée de 3 prêts dont les taux sont fixes.

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|
| CCM | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 000.00 |
| CFFL - solde KI | 104 964.24 | 110 311.71 | 115 931.57 | 121 837.74 | 128 044.85 | 134 568.10 | 141 423.69 | 148 628.58 |
| CFFL - IRA | 837 692.32 | 837 692.32 | 837 692.32 | 837 692.32 | 837 692.32 | 837 692.32 | 209 422.92 | |
| Capital | 1 042 656.56 | 1 048 004.03 | 1 053 623.89 | 1 059 530.06 | 1 065 737.17 | 1 072 260.42 | 450 846.61 | 248 628.58 |
| CCM | 43 343.76 | 38 593.76 | 33 843.76 | 29 093.76 | 24 343.76 | 19 593.76 | 14 843.76 | 10 093.76 |
| CFFL - solde KI | 118 841.51 | 115 636.06 | 111 613.38 | 107 720.86 | 103 630.02 | 99 607.44 | 94 812.50 | 90 064.05 |
| CFFL - IRA | 52 383.69 | 43 594.04 | 34 547.82 | 25 629.89 | 16 711.96 | 7 824.58 | 549.74 | |
| Intérêts | 214 568.96 | 197 824.66 | 180 004.96 | 162 444.51 | 144 685.74 | 127 025.78 | 110 206.00 | 100 157.81 |

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|
| CCM | 143 343.76 | 138 593.76 | 133 843.76 | 129 093.76 | 124 343.76 | 119 593.76 | 114 843.76 | 110 093.76 |
| CFFL - solde KI | 223 805.75 | 225 948.57 | 227 544.95 | 229 558.60 | 231 674.87 | 234 175.54 | 236 236.19 | 238 692.63 |
| CFFL - IRA | 890 076.01 | 881 286.36 | 872 240.14 | 863 322.21 | 854 404.28 | 845 516.90 | 209 972.66 | 0.00 |
| Annuité totale | 1 257 225.52 | 1 245 828.69 | 1 233 628.85 | 1 221 974.57 | 1 210 422.91 | 1 199 286.20 | 561 052.61 | 348 786.39 |
| Fonds soutien | 845 521.14 | 845 521.14 | 845 521.14 | 845 521.14 | 845 521.14 | 845 521.14 | | |
| Charge résiduelle | 411 704.38 | 400 307.55 | 388 107.71 | 376 453.43 | 364 901.77 | 353 765.06 | 561 052.61 | 348 786.39 |

| Banque | Acquisition | Durée | Taux | Fin |
|---------------|-------------|--------|-------|---------|
| CCM | 06/2012 | 20 ans | 4.75% | 05/2032 |
| CFFL Dexia | 03/2016 | 27 ans | 3.25% | 06/2043 |
| CFFL Dexia | 03/2016 | 13 ans | 1.05% | 03/2029 |

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Jusqu'en 2028, la charge de l'endettement de la ville sera en diminution constante (-4,6 %) passant de 1.254 K€ en 2023 à 1.199 K€ en 2028, la progression du remboursement en capital (+ 2,84 %) étant largement compensée par la diminution des intérêts sur cette même période (- 40,8 %).

A l'issue en 2029, deux prêts subsistent : le prêt CCM à échéance au 31/05/2032 dont le remboursement en capital est constant (100 000 €/an) et le prêt CFFL du solde du capital DEXIA dont le terme est fixé au 01/06/2043.

Aucun prêt ne sera contracté en ~~2025~~ 2026.

Stratégie financière

La stratégie financière développée dans ce ROB est mise en œuvre pour permettre le développement durable et solidaire de la Ville face aux forts besoins liés aux services publics à développer et pour accompagner la résilience du territoire.

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte de compte de l'urgence de la transition écologique et de la tension sur l'ensemble des habitants.

L'ensemble du projet de budget primitif 2026 s'articulera autour des engagements suivants.

Fonctionnement

Les dépenses d'équipement de la Ville devraient rester au BP 2026 à un niveau comparable aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement vont continuer de croître en 2026 mais de manière plus modérée autour de 2 %.

La commune entend maintenir son soutien à ses partenaires et à son tissu associatif afin de mettre en œuvre des services publics de qualité et le déploiement d'actions visant notamment la jeunesse et les personnes les plus vulnérables. L'année 2026 sera marquée, comme les années précédentes, par un niveau élevé d'aides et services à destination des habitants, en particulier pour ce qui concerne les dispositifs financiers pilotés par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Farébersviller ne devraient pas progresser.

Le budget primitif 2026 sera construit en prenant pour hypothèse une stabilité des taux d'imposition des taxes foncières.

Investissement

La ville souhaite maintenir un niveau d'investissement élevé dans l'objectif d'accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire. De plus, la commune s'engage à l'achèvement de la réalisation de divers projets et engagements municipaux.

La ville de Farébersviller inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de cofinancements.

Les budgets annexes

Le Lotissement « Le Rabelais »

Pour rappel, la commune gère un budget annexe de lotissement : Le Rabelais 2.

Ce lotissement est en cours de finition.

Des travaux ont été réalisés pour la conformité du bassin de rétention.

Le budget prévoit la poursuite des activités de 2025 et la réalisation de la voirie et des équipements dont l'éclairage public.

L'eau potable

Ce budget demeure à l'identique de 2025. Des provisions sont inscrites pour d'éventuels travaux à réaliser.